

## Modèle de lettre destinée aux parents – Éclosions de syndromes grippaux

(Ce modèle de lettre est destiné aux directrices et directeurs d'école en vue d'avertir les parents lorsque le taux d'absentéisme est supérieur à 10 % en cas d'éclosion de syndromes grippaux à l'école – document révisé le 28 octobre 2009)

Cher parent, tuteur ou membre du personnel,

Notre école a récemment connu une augmentation du nombre d'élèves ou de membres du personnel atteints d'un syndrome grippal (SG) qui se définit par une apparition soudaine de symptômes respiratoires accompagnés de toux et de fièvre (pas dans tous les cas), ainsi qu'au moins un des symptômes suivants : maux de gorge, douleurs articulaires, douleurs musculaires ou état de faiblesse. Il peut également y avoir une diarrhée, des nausées ou des vomissements.

Alberta Health Service (AHS) et la Santé publique sont d'avis que cette recrudescence de maladies peut être causée par le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 puisque ce virus est la cause de la plupart des syndromes grippaux qui ont été constatés jusqu'à présent dans les populations scolaires.

Conformément aux recommandations de la Santé publique, l'école doit :

- encourager les élèves et leur rappeler les pratiques de base de prévention des infections comme les règles d'hygiène respiratoire et le nettoyage fréquent des mains;
- avertir les parents si des élèves contractent un syndrome grippal à l'école. Les élèves malades seront tenus à l'écart des autres jusqu'à ce que leurs parents ou tuteurs viennent les chercher;
- conseiller aux élèves et aux membres du personnel malades de demeurer à la maison;
- effectuer un nettoyage fréquent de l'environnement, notamment les surfaces fréquemment touchées;
- surveiller le taux d'absentéisme des élèves et du personnel pour cause de maladie.

Nous vous demandons de garder les enfants qui sont malades à la maison jusqu'à ce que les symptômes disparaissent et qu'ils se sentent en état de participer pleinement à toutes les activités quotidiennes habituelles. Cette mesure doit s'appliquer également aux membres du personnel. Incitez et rappelez à votre enfant de pratiquer une bonne hygiène respiratoire (c.-à-d. se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer ou bien le

faire dans le creux du bras, jeter les mouchoirs usagés à la poubelle et se laver les mains ensuite à l'eau et au savon, utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si l'accès à l'eau et au savon est impossible).

Les enfants ou membres du personnel en bonne santé qui souffrent d'infections bénignes N'ONT PAS BESOIN d'être testés. Certains individus devraient consulter un médecin dans les plus brefs délais afin de recevoir un traitement précoce, mais **SEULEMENT SI** ces personnes en question :

- sont atteintes de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales chroniques;
- sont diabétiques;
- ont subi un traitement prolongé à l'acide acétylsalicylique;
- sont atteintes de maladies chroniques spécifiques telles que l'immunodéficience et les hémoglobinopathies;
- souffrent d'une maladie neuromusculaire;
- souffrent d'une affection qui compromet les fonctions respiratoires ou l'évacuation des sécrétions respiratoires ou qui peut augmenter les risques d'aspiration;
- sont enceintes.

La vaccination est la meilleure méthode pour se protéger contre la grippe pandémique (H1N1) 2009.

Pour en savoir plus sur la pandémie (H1N1) 2009, veuillez consulter les sites Web suivants en anglais ou le dernier en français :

<http://education.alberta.ca/>

<http://www.health.alberta.ca/>

<http://www.albertahealthservices.ca/>

<http://www.phac-aspc.gc.ca/index-fra.php>

Octobre 28, 2009